

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

CROSS-COUNTRY

DIMANCHE 8 JANVIER 2017

**EPREUVE DE MARCHÉ
NORDIQUE**

**COMPLEXE SPORTIF DE SÈDE,
SAINT-GAUDENS**

OUVERT AUX NON-LICENCIÉS



www.stadesaintgaudinoisathletisme.asso-web.com



Plan d'accès



2. Au rond-point, prendre D921
1,0 km
 3. Au rond-point, prendre la 3e sortie et continuer sur D921
1,8 km
 4. Au rond-point, prendre la 3e sortie et continuer sur D921
2,7 km
 5. Au rond-point, prendre la 2e sortie sur Rue Philippe Etancelin/D21
500 m
 6. Prendre à gauche sur Rue du Moulin d'Aulne/Route du Lac
270 m
- i** Votre destination se trouvera sur la gauche.



STADE ST-GAUDINOIS
ATHLETISME



Championnats départementaux 31 CROSS-COUNTRY



REGLEMENT

Article 1 Le Comité Départemental d'Athlétisme organise les championnats départementaux de cross-Country saison 2016-2017 à

SAINT-GAUDENS le 08 janvier 2017 – stade de Sède

L'organisation technique a été confiée à **Stade Saint-Gaudens Athlétisme (03108)** (en collaboration avec la CSO31).

Article 2 Les Championnats départementaux sont ouverts à tous(tes) les athlètes licencié(e)s dans un club d'athlétisme de la Haute-Garonne. Toutes les courses sont également ouvertes aux non-licencié(e)s ainsi qu'aux athlètes licenciés de la FFA dans un autre département, sur demande écrite de l'athlète concerné et avis de son Comité départemental d'origine.

RAPPEL Le Cross Court est exclusivement réservé aux catégories *ESPOIR, SENIOR, MASTER*.

INFORMATIONS :

- *La marche nordique est réservée aux catégories CA à MA. Classement individuel TTC. Classement par équipes de 4 athlètes, équipe mixte devant comporter au moins un athlète de chaque sexe. Le championnat départemental officiel aura lieu ultérieurement. Précision importante : les titulaires de licences valides FFA de type COMP, RUNNING, ENTR, de PASS j'aimecourir, de licences des fédérations TRIATHLON, COURSE ORIENTATION et PENTATHLON MODERNE peuvent participer directement. Tous les autres athlètes devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la course à pied (ou l'athlétisme) en compétition de moins d'un an à la date du 8 janvier.*
- *Les EA participeront à une animation de cross en ligne sans attribution de titre sous la responsabilité de l'organisateur.*

Article 3 Les Athlètes non-licenciés à la FFA devront respecter les dispositions de la circulaire annexée à ce document. Ils doivent être informés que le Comité conservera les certificats médicaux en l'absence de copie jointe.

Article 4 Les courses des catégories *POUSSIN à CADET*. Masculins et Féminines comptent pour le Challenge de Cross "Conseil Départemental de la Haute-Garonne".

Article 5 Les athlètes licenciés devront l'être au plus tard la veille de l'inscription. Le contrôle des licences est réalisé automatiquement lors de l'inscription dans l'application de traitement LogicaCR qui sera mise à jour le matin de la compétition. Les athlètes des sections locales seront inscrits au titre du club maître. Les athlètes dont le numéro de licence ne correspond pas à une licence enregistrée dans le fichier fédéral au moment de leur engagement (non licenciés, licence en cours, numéro erroné) seront inscrits comme non licenciés. Les athlètes licenciés postérieurement à leur engagement devront faire la preuve de leur licence. A défaut, ils seront considérés comme non licenciés.

Toute recherche de numéro de licence ou modification concernant la saisie du numéro de licence sera pénalisée à hauteur de 5 euros, à régler avant la course. Il n'y aura pas de rectification ou de saisie du numéro de licence après la course, l'athlète restera hors-concours.



Championnats départementaux 31 CROSS-COUNTRY



Article 6 Les non-licenciés et les participants de départements hors Haute-Garonne seront portés « hors-concours » (HC).

Il sera établi des classements distincts par catégories dans les cas où plusieurs catégories sont présentes dans la même course. Seuls les athlètes titulaires d'une licence de type COMP ou de type DECO dans un club de la Haute-Garonne seront classés, les autres athlètes verront leur performance inscrite sur les feuilles de résultats en « hors-concours ».

Article 7 Les classements par équipes respecteront la même règle que les Championnats de France pour toutes les catégories. Le classement par équipe se fera avec les résultats ne comportant que les licenciés F.F.A de la Haute-Garonne titulaires d'une licence type COMP ou DECO.

Article 8 Chaque Club, établissement scolaire ou Foyer Rural pourra engager un nombre illimité d'athlètes dans chaque catégorie. Il est toutefois demandé de ne pas inscrire des athlètes dont on sait qu'ils ne seront pas présents, ceci afin d'économiser sur le coût des dossards qui est assez important.

Article 9 Des médailles seront attribuées aux 5 premiers de la Haute Garonne des courses des catégories POUSSIN, BENJAMIN, MINIME, aux 3 premiers des autres courses, aux 3 premières Juniors Féminines, aux 3 premières Masters Femmes, au premier et à la première des catégories V1, V2, V3, V4, et au premier Espoir (Homme et Femme) de la Haute Garonne.

Une coupe sera attribuée définitivement à l' équipe classée première (il n'y a pas de classement par équipe pour la catégorie ESPOIR (M et F) ni MASTERS FEMININES).

NOTA Les récompenses du Challenge de Cross "Conseil Départemental de la Haute-Garonne " seront attribuées à la fin de la saison de cross-country en mars 2017.

Article 10 Le Comité Départemental d'Athlétisme prend une assurance responsabilité civile globale pour les risques liés à la compétition et à la partie sportive de l'organisation.

Article 11 Chaque athlète devra se munir des épingles nécessaires. Le dossard distribué par le Comité Départemental, ou l'organisateur, devra être visible en entier sur la poitrine, sous peine de disqualification. En particulier, le nom du (ou des) sponsor devra rester *visible (la réduction volontaire de la surface du dossard entraînera la disqualification immédiate et sans appel)*.

Article 12 Pour tous les cas non prévus au présent règlement, il sera fait appel au règlement FFA. Les cas litigieux seront tranchés par le juge-arbitre ; ses décisions seront sans appel.

RAPPEL ne pas courir à côté de l'athlète quelque soit sa catégorie sous peine de disqualification de celui-ci.

Article 13 Chaque club doit proposer au moins un officiel plus un deuxième s'il y a plus de 20 athlètes engagés. Une amende de **8 euros** sera perçue par officiel absent.



Championnats départementaux 31 CROSS-COUNTRY



Article 14 Les engagements seront faits sur le site engagements de la LMPA **au plus tard le JEUDI PRECEDANT LA COMPETITION** (heure limite minuit).

Les Non Licenciés et les athlètes hors-ligue devront être inscrits auprès du secrétariat du CDA31 au plus tard le vendredi midi.

Les engagements effectués devront comporter tous les renseignements demandés. Dans le cas contraire, les athlètes seront inscrits comme non-licenciés, SANS APPEL POSSIBLE ni rectification ultérieure.

ATTENTION : il n'y aura pas d'engagement sur place le jour de la course.

Article 15 Il sera perçu une pénalité pour les rectifications effectuées après le vendredi précédent la compétition ou le jour de la compétition. La pénalité par athlète sera de 5 euros.

HORAIRES et DISTANCES

Horaires	Catégories	Boucles	Distances
09 h 20	Marche Nordique CA à MA (hors championnat)	1 MBS + 1 BMB + 1 GB	6096 m
10 h 40	EAF (hors championnat)	1 PB	953 m
10 h 55	EAM (hors championnat)	1 PB	953 m
11 h 10	MA M	1 BMB + 2 GB	8296 m
12 h 10	CCM + JUF	1 PB + 2 BMB	3573 m
12 h 30	CCF + CAF	1 MBS + 1 BMB	2786 m
12 h 45	POF	1 MBS	1476 m
13 h 00	POM	1 MBS	1476 m
13 h 15	MIM	1 MBS + 1 BMB	2786m
13 h 35	MIF	1 PB + 1 BMB	2263 m
13 h 55	CAM	1 PB + 1 GB	4263 m
14 h 20	BEF	1 PB + 1 MBS	2063 m
14 h 40	BEM	1 PB + 1 MBS	2063 m
15 h 00	ES SE MA F + JUM	1 PB+ 1 BMB +1 GB	5373 m
15 h 30	ES SE M	1 BMB + 2 GB	8296 m
16 h 20	Fin des courses		

Distances de référence :

fonction	abréviation	longueur
Départ	DEP	156 mètres
Petite boucle	PB	587 mètres
Boucle moyenne sans butte	MBS	1110mètres
Boucle moyenne avec buttes	BMB	1310 mètres
Grande boucle	GB	3310 mètres
arrivée	ARR	210 mètres

NOTA : les courses donnant lieu à l'attribution de titre de champion(ne) départemental(e) respectent les recommandations 2017 de la FFA concernant les distances :

POF-POM : 1,5 km maxi ; BEF : 1,5 à 2 km ; BEM et MIF : 2 à 2,5 km ; MIM : 2,5 à 3 km ; CAF : 3 km ; CAM : 4 km ; JUF : 3,5 km ; JUM : 5,5 km ; CCF et CCM : 3,5 à 4 km ; ESF-SEF-MAF : 6 km ; ESM-SEM-MAM : 8,5 km

Parcours Départ DB - 156 m

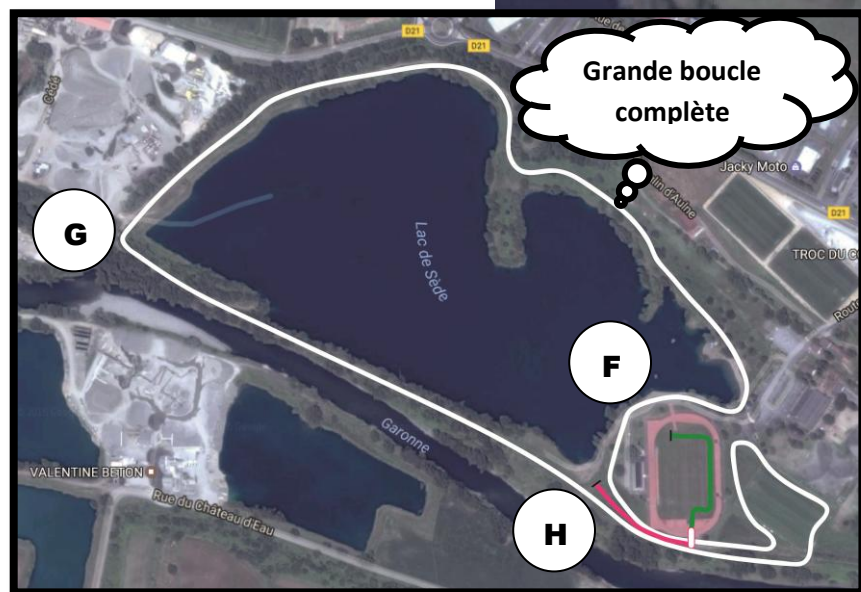
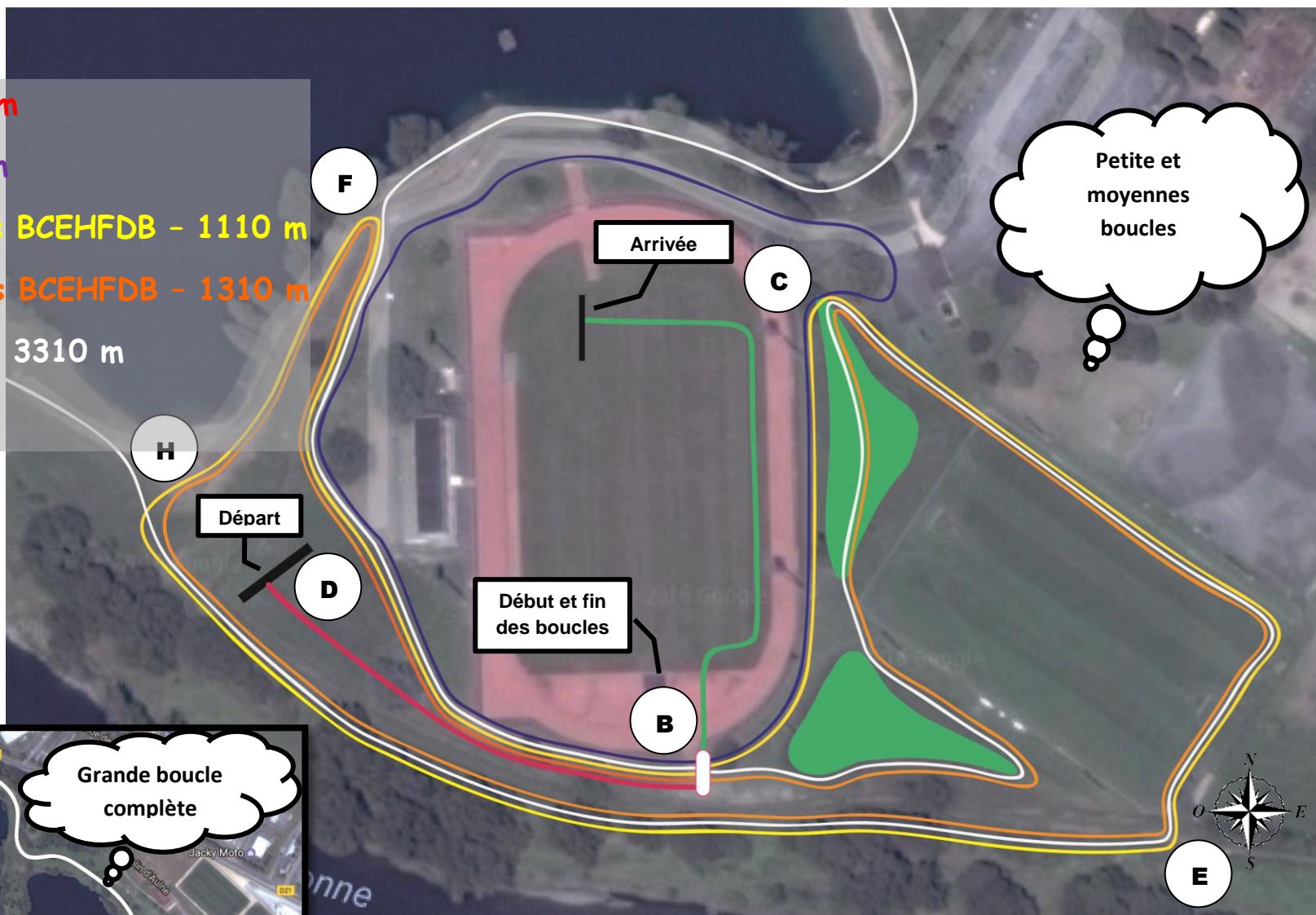
Petite boucle BCDB - 587 m

Boucle moyenne sans buttes BCEHFDB - 1110 m

Boucle moyenne avec buttes BCEHFDB - 1310 m

Grande boucle BCEHGFDB - 3310 m

Parcours Arrivée - 310 m



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

CROSS-COUNTRY

DIMANCHE 8 JANVIER 2017